



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq août à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2020

Etaient présents :

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire.
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, M. Dominique CHARBONNEAU, Mme Laurence DILLON, Mme. Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIÈRE, Mme Cécile TOSOLINI.

Pouvoir :

Mme Marilène FOURNIER a donné pouvoir à M. Francis GUILLON.

Absents :

Laurent GRELLIER, Jimmy ROGEON.

Secrétaire : Mme Laurence DILLON.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2020 ;

PREND ACTE des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal ;

Point 1 - Création d'un emploi pour un accroissement temporaire d'activité

- **CREE** 1 emploi temporaire :
 - Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1°(accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée
 - Durée du contrat : 2 mois
 - Temps de travail : 24 heures / semaine
 - Nature des fonctions : agent d'entretien
 - Niveau de recrutement : adjoint technique
 - Niveau de rémunération : 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 350, indice majoré 327

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

Point 2 - Créances irrécouvrables – Créances éteintes

- **ADMET** en créances éteintes la somme de 698,86 € au budget général.

Point 3 - Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée

- **DECIDE** la désignation des représentants par un vote à main levée ;
- **PROCLAME** Francis GUILLON, Maire, membre titulaire, et Madame Pierrette RAGUIN, membre suppléant, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Point 4 - Constitution de servitudes de passage de canalisations d'eaux pluviales sur des terrains privés au profit de la commune

- **APPROUVE** les conventions de servitudes de passage des canalisations d'eaux pluviales telles que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout document nécessaire à la régularisation de ce dossier ;
- **PREND** note que les frais afférents à ces conventions seront pris en charge par la commune.

Point 5 - Avis Enquête publique unique – Contrat Territorial Eau Vendée Amont-Mère

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n°20-DRCTAJ/1-581 du 20 août 2020 modifiant l'arrêté n°20-DRCTAJ/1-488 du 22 juillet 2020 portant ouverture de l'enquête publique unique relative à la demande présentée par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux dans le cadre du Contrat Territorial Eau sur les bassins versants de la Vendée Amont et de la Mère 2020-2025

Considérant que la commune de Saint-Michel-le-Cloucq est consultée pour avis sur cette demande,


- **EMET** un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins.

6 - Question diverse

Communauté de Communes : constitution des commissions communautaires

Vu par le Maire pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur

Le Maire



Francis GUILLON

Affiché le